



CAHIER DES CHARGES

CONSULTATION – PRESTATION INTELLECTUELLE

Maître d'ouvrage : Pays Castelroussin Val de l'Indre
38 place Voltaire – 36000 Châteauroux

Contact : Elodie Joliveau-Vallée
Ligne directe : 02 34 68 04 69 - natura2000@payscastelroussin.fr

Objet de la consultation

Mise en œuvre et animation du projet agro-environnemental et climatique (PAEC) du territoire site Natura 2000 Vallée de l'Indre et ses affluents pour la campagne 2026.

Accompagnement des agriculteurs à la souscription de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) pour la campagne PAC 2026.

Calendrier de réalisation du projet : 1^{er} janvier au 31 décembre 2026

Consultation ouverte du **mardi 18 novembre** au **mardi 16 décembre 2025**.

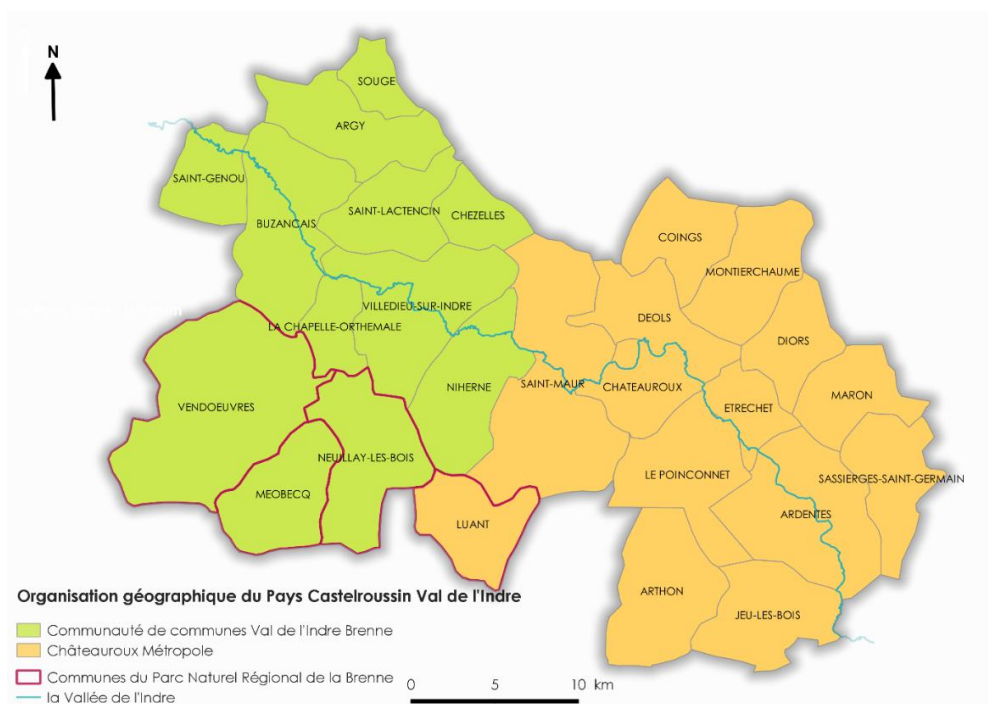


Cofinancé par
l'Union européenne

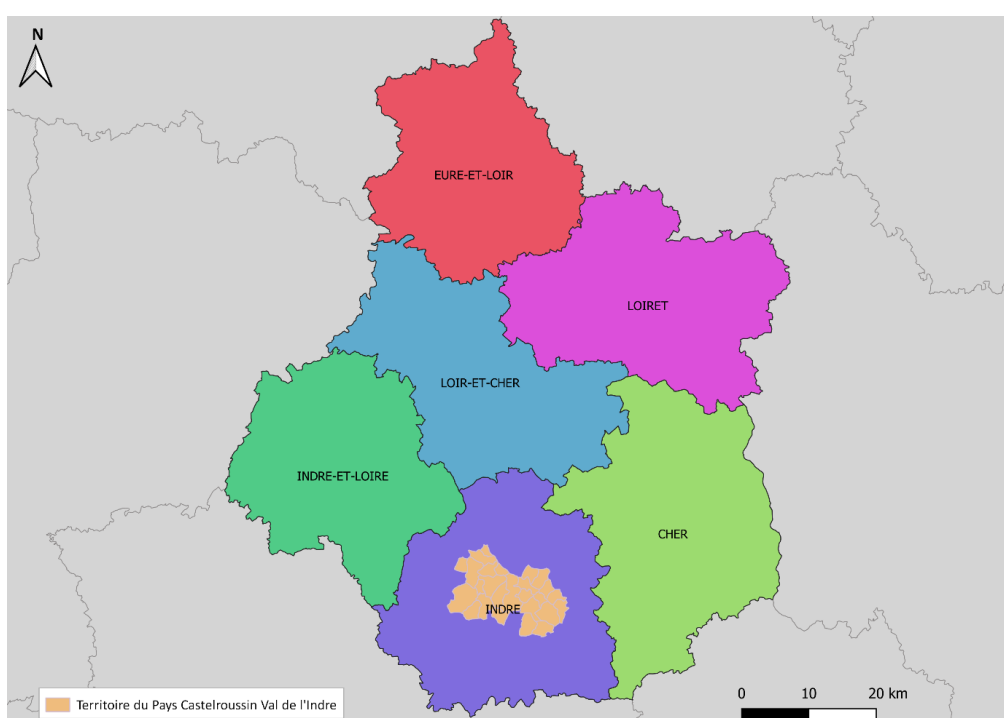


Préambule

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre est un syndicat mixte à la carte composé de 26 communes réparties au sein de deux intercommunalités : la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, composée de 14 communes, et la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne, composée de 12 communes. Il a été créé en 1996.



Le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre occupe une place centrale au sein du département de l'Indre, au sud de la région Centre-Val de Loire.



Ce syndicat a vocation à accompagner les collectivités adhérentes mais également d'autres acteurs dans la réalisation de leurs projets de territoire. Pour cela, le Pays mène différentes politiques et assure la gestion de programmes d'actions pour agir en faveur de l'aménagement du territoire, de l'économie, de l'attractivité, de l'environnement ou encore du tourisme.

Les programmes, actions et missions actuels du Pays

- CRST : contrat régional de solidarité territoriale.
- COT EnR : contrat de développement territorial des énergies renouvelables.
- SCOT : schéma de cohérence territorial.
- TVB : programme d'actions trame verte et bleue.
- **Natura 2000 : maîtrise d'ouvrage et animation du site Vallée de l'Indre.**
- **PAEC** [projet agro-environnemental et climatique] – opérateur et animateur
- LEADER : liaison entre actions de développement de l'économie rurale.
- PAT : projet alimentaire de territoire.
- CRTE : contrat pour la réussite de la transition écologique.
- APE : animation et planification écologique.
- CODEV : conseil de développement Castelroussin Val de l'Indre.

Les élus travaillent ainsi en collaboration pour orienter les besoins du territoire. Ils prennent les décisions en bureau syndical puis les soumettent ensuite à un comité syndical qui est l'équivalent d'un conseil communautaire.

Toutes les informations sur le fonctionnement du Pays et ses missions sont à retrouver sur le site internet www.pyscastelroussin.fr et sur la page Facebook.

Contexte

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre est maître d'ouvrage du site Natura 2000 Vallée de l'Indre depuis le 5 octobre 2018. Sa candidature a été renouvelée le 15 octobre 2024 par les membres du comité de pilotage pour un nouveau mandat de trois ans.

Pour assurer la préservation et la valorisation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire de la Vallée de l'Indre, le Pays Castelroussin Val de l'Indre mobilise plusieurs outils. Le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) est un des principaux leviers d'actions du territoire pour répondre aux objectifs du DOCOB. Il a été mis en place à l'occasion de la campagne agricole de 2020 et permet, depuis cette date, d'animer annuellement le dispositif des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Près de 60 agriculteurs bénéficient de ces mesures à l'échelle du territoire défini pour ce projet.

En 2026, les MAEC seront à nouveau proposées à la souscription sur le territoire du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre.

Depuis l'ouverture du dispositif en 2020, le Pays Castelroussin Val de l'Indre fait appel à différentes structures pour l'accompagner dans ce projet car il ne possède pas les moyens humains suffisants et les compétences techniques nécessaires pour mener cette animation agricole.

A ce titre, il lance une consultation auprès de structures et d'acteurs professionnels susceptibles de pouvoir répondre à la commande détaillée par la suite.

Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) et mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Objectifs et définitions des outils

Le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) est un document écrit et illustré d'une vingtaine de pages. Ce dernier a pour objectif d'établir un projet de territoire en concertation avec un ensemble d'acteurs pour répondre aux enjeux agro-environnementaux soulevés par ce territoire. Ce projet peut être créé à des échelles différentes. Il ne s'appuie pas nécessairement sur les limites administratives et géographiques d'un territoire.

Pour bénéficier d'un appui financier et permettre son déploiement, un PAEC doit répondre à quatre grands enjeux ; seul ou cumulé. Au sein de chacun de ces enjeux, plusieurs secteurs prioritaires sont ciblés :

- Pour l'enjeu biodiversité, les secteurs prioritaires sont :
 - Les sites classés Natura 2000 : Directive Habitats-Faune-Flore et Directive Oiseaux ;
 - Les périmètres des parcs naturels régionaux (PNR) ;
 - Les sous-trames du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) présentant un enjeu agricole (milieux prairiaux, zones humides, etc.) ;
 - Les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF).
- Pour l'enjeu eau, les secteurs prioritaires sont :
 - Les aires d'alimentation de captage prioritaires ;
 - Les masses d'eau superficielles et souterraines en risque de non atteinte des objectifs pollutions diffuses ;
 - Les zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole.
- Pour l'enjeu sol, les secteurs prioritaires reposent sur l'aléa érosion annuel par canton ou encore sur le nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles liées aux coulées de boue.
- Pour l'enjeu zone intermédiaire, les secteurs prioritaires sont les secteurs d'élevage.

Le PAEC est un projet dont la finalité est d'encourager les changements de pratiques nécessaires pour répondre aux enjeux agricoles et environnementaux identifiés sur le territoire. Il doit aussi soutenir les pratiques agricoles favorables à l'environnement et menacées de disparition comme l'élevage.

L'élaboration d'un PAEC est une condition sine qua non pour ouvrir des MAEC sur un territoire. Seules les MAEC surfaciques nécessitent un projet agro-environnemental et climatique contrairement aux MAEC forfaitaires. Les MAEC forfaitaires sont gérés par la région Centre-Val de Loire.

Le dispositif des MAEC pour la période 2023-2027 est un des outils du volet « environnement-climat » du plan stratégique national (PSN) approuvé le 31 août 2022 par la commission européenne. Le PSN constitue le cadre d'intervention du FEADER pour la période 2023-2027 et a permis la construction de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC).

Le FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) finance le déploiement du deuxième pilier de la PAC portant sur le soutien du développement rural. Le premier pilier de la PAC soutien, quant à lui, les marchés et les revenus des agriculteurs. Il est financé par le FEAGA (fonds européen agricole de garantie).

Dans le cadre du PSN et de sa stratégie environnementale et climatique, les MAEC doivent contribuer et agir en faveur de la diversification des cultures, du doublement des surfaces en légumineuses, du maintien des prairies et de l'entretien des infrastructures agroécologiques.

Deux types de MAEC surfaciques existent : mesure « système » et mesure « localisée ». Au niveau national, 62 mesures (système et localisée) ont été établies. Pour le territoire de la région Centre-Val de Loire, 50 mesures ont été retenues parmi cette liste nationale. Ont notamment été exclues les mesures associées aux milieux littoraux, marins et salins.

Les mesures proposées sont classées par enjeu en référence aux quatre enjeux présentés précédemment. Néanmoins, s'il s'agit d'un PAEC à enjeu biodiversité, ce dernier pourra tout de même proposer des mesures rattachées à d'autres enjeux.

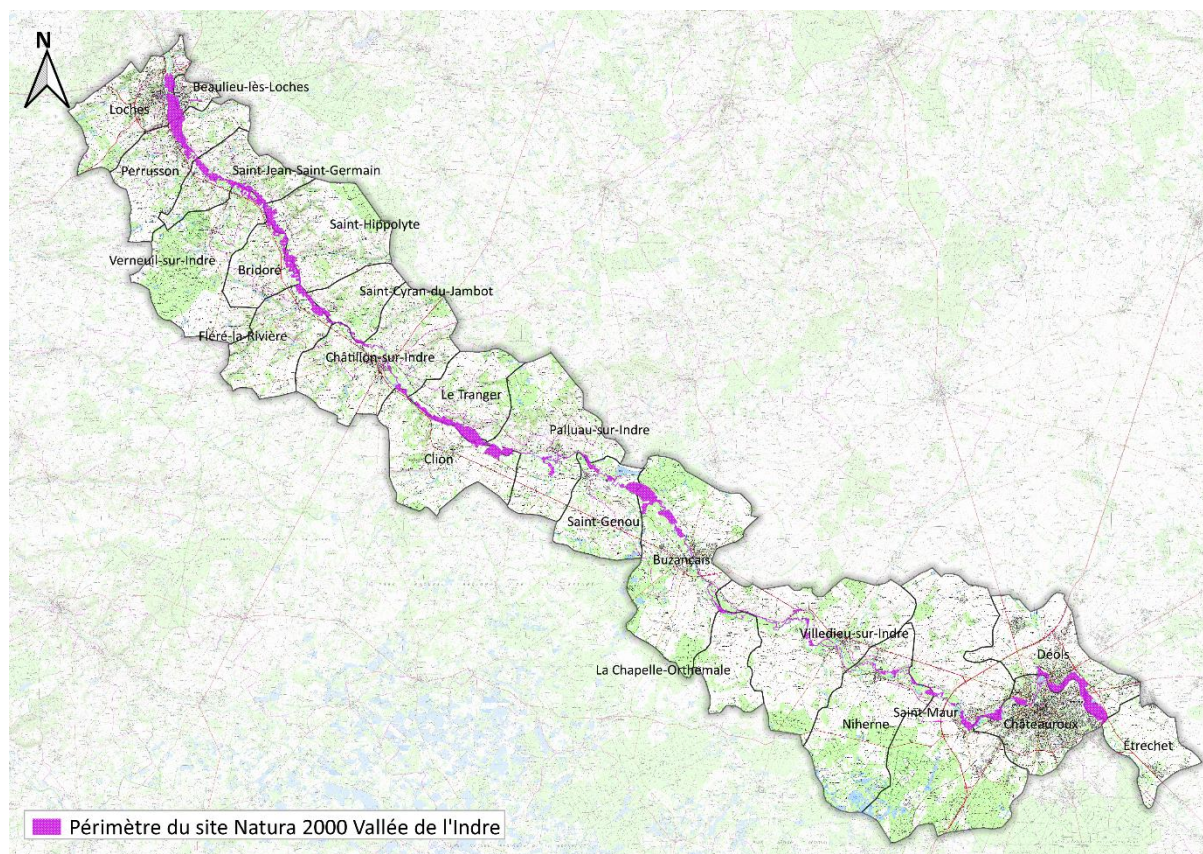
Il est à noter que les MAEC ne peuvent se suffire à elles seules pour répondre aux enjeux et besoins du projet de territoire, tel que le définit un PAEC. Ce dernier doit s'intéresser à d'autres dispositifs et veiller à la bonne cohérence et à la bonne articulation avec les démarches territoriales existantes et à venir.

Le site Natura 2000 Vallée de l'Indre

Le site Natura 2000 Vallée de l'Indre a été inscrit sur la liste des Sites d'Importance Communautaire (SIC) en 2004 au titre de la directive européenne Habitats-Faune-Flore. Il a ensuite été classé en 2011 en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de cette même directive. En 2016, il fait l'objet d'un nouvel arrêté pour une modification de son périmètre. Ce dernier intègre désormais l'intégralité du lit mineur de l'Indre sur les communes concernées.

Ce site s'étend sur deux départements : l'Indre et l'Indre-et-Loire. Il traverse 22 communes : 15 se situent dans le département de l'Indre et 7 dans le département de l'Indre-et-Loire. Sa superficie est de 2147 hectares (68 % pour la partie Indre et 32 % pour la partie Indre-et-Loire) pour un linéaire d'environ 80 kilomètres.

L'ensemble du lit mineur de l'Indre est protégé par ce classement depuis la commune d'Etrechet (département de l'Indre) jusqu'à la commune de Loches (département de l'Indre-et-Loire). Le périmètre se compose également de plusieurs parties du lit majeur de l'Indre représentées à 60 % de sa surface par des prairies naturelles de fauche et de pâture. Les eaux douces, marais, landes, pelouses sèches représentent les autres habitats de la Vallée. Sur les coteaux calcaires, plusieurs cavités à chauves-souris sont également protégées par ce périmètre. Ces habitats abritent un cortège d'espèces animales riche et varié : amphibiens, oiseaux, poissons, invertébrés, mammifères et reptiles. Le site Natura 2000 recense 12 habitats d'intérêt communautaire ainsi que 25 espèces relevant des annexes II et IV de la directive Habitats.



Le PAEC du territoire du site Natura 2000 et ses affluents

Le rôle et les missions du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre assure la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000 Vallée de l'Indre et participe également à la mise en œuvre des actions de préservation, de gestion et de sensibilisation dans le respect du document d'objectifs (DOCOB) ; document cadre de gestion du site. Dans la continuité de cette mission, il porte le projet agro-environnemental et climatique (PAEC). Le Pays n'est pas seulement l'opérateur du PAEC, il assure également une partie de sa mise en œuvre et de son animation avec l'appui d'autres structures pour mobiliser des compétences et une technicité qu'il ne possède pas.

Ses missions au sein du PAEC sont :

- Rédaction, évaluation et suivi annuel du projet agro-environnemental et climatique ;
- Coordination des liens entre les agriculteurs, les partenaires et les prestataires techniques, les financeurs et les services instructeurs ;
- Organisation et co-animation des réunions de travail et temps d'échanges avec les agriculteurs : réunions d'informations et permanences auprès des agriculteurs, comité technique local, comités techniques ;
- Rédactions des diagnostics et plans de gestion nécessaires pour la souscription des MAEC avec l'appui des structures prestataires
- Organisation et planification des sessions de formation pour les agriculteurs ;
- Réalisation des demandes de subventions ;
- Réalisation d'une veille et lien avec les autres démarches pouvant être menées en parallèle à l'échelle du site : travaux, programmes de restauration des milieux, concertation, gouvernance...etc.

Le périmètre d'intervention

La définition des contours du périmètre du projet agro-environnemental et climatique, révisée à l'occasion de la campagne 2023, s'est appuyée prioritairement sur les limites du site classé au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore. Les sites Natura 2000 étant ciblés comme les secteurs prioritaires à l'ouverture d'un PAEC, c'est donc le périmètre classé du site de la Vallée de l'Indre qui a permis au Pays de proposer ce territoire. Cependant, la délimitation géographique d'un périmètre de PAEC peut s'étendre au-delà d'un périmètre règlementé notamment pour répondre le plus finement possible aux enjeux agro-environnementaux du territoire.

C'est pourquoi, le Pays, en concertation avec les différents structures et acteurs partenaires, a fait le choix de proposer un périmètre plus large, s'étendant au-delà du site Natura 2000. Il se compose du périmètre Natura 2000, des périmètres des ZNIEFF de type 2, des affluents directs de l'Indre classés BCAE et de leur bassin versant.

Le périmètre du PAEC est illustré par la carte ci-dessous.



Le périmètre classé du site Natura 2000 est prioritaire pour la souscription des mesures puisque ce dernier présente de forts enjeux de conservation et d'amélioration des habitats.

Au-delà de ce périmètre, les souscriptions sont possibles si elles sont pertinentes au regard des caractéristiques des parcelles proposées et si l'enveloppe attribuée annuellement pour le territoire le permet.

L'intégralité du périmètre du PAEC présente une surface de 30 581 hectares.

Les enjeux agro-environnementaux

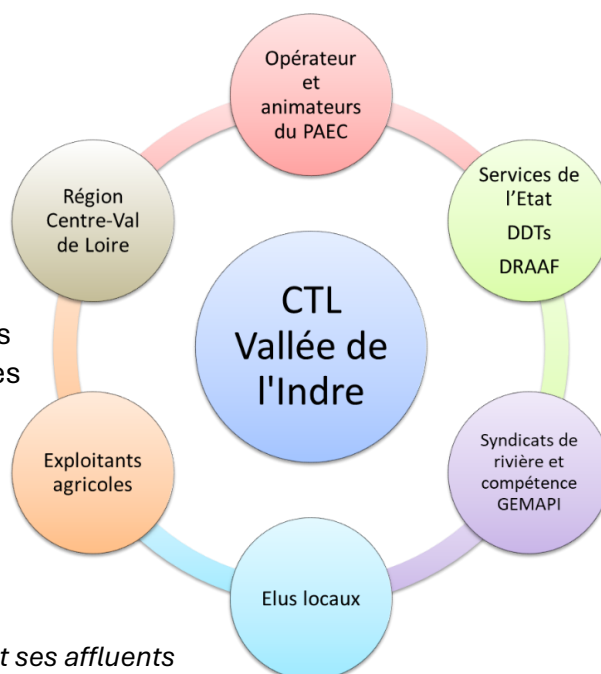
Les enjeux généraux du PAEC pour le territoire de la Vallée de l'Indre s'articulent autour de deux thèmes centraux :

- Préserver la biodiversité locale...
 - ☐ Préserver la diversité biologique et écologique de la vallée de l'Indre d'une banalisation et d'une homogénéisation des milieux et des paysages ;
 - ☐ Concilier les activités humaines et les besoins biologiques des habitats et des espèces ;
 - ☐ Permettre aux habitats et aux espèces de s'exprimer, d'accomplir leur cycle de vie au sein d'un territoire favorable ;
 - ☐ Maintenir l'identité patrimoniale et paysagère du territoire étudié.

- ...tout en maintenant une agriculture extensive et économiquement viable
 - ☐ Maintenir et conforter la qualité fourragère des prairies ;
 - ☐ Conforter et valoriser les pratiques en place bénéfiques aux milieux ;
 - ☐ Disposer des moyens nécessaires pour mettre en place un accompagnement pour faire évoluer les pratiques ;
 - ☐ Maintenir l'activité pastorale qui tend à régresser ;
 - ☐ Réduire la fertilisation des sols.

La gouvernance

A l'occasion de la campagne 2023 et de la nouvelle programmation du FEADER pour la période 2023/2027, l'opérateur a créé un comité technique local (CTL). Son rôle est de préciser et prioriser les besoins du territoire, sélectionner les mesures les plus pertinentes, définir les paramètres locaux demandés pour plusieurs MAEC, discuter et valider les engagements proposés, suivre les travaux du PAEC. Il se réunit au moins une fois par an.



Composition du CTL du PAEC Vallée de l'Indre et ses affluents

Les mesures ouvertes sur le territoire du PAEC Vallée de l'Indre et ses affluents

17 mesures ont été retenues par le territoire.

>> Mesures visant à préserver et à valoriser les prairies naturelles de fauche et de pâture

Intitulé	Code
Protection des espèces – mise en défens de 10% de la surface engagée	CV_VIND_ESP1
Protection des espèces – retard d'utilisation de 25 jours sur la surface engagée	CV_VIND_ESP2
Protection des espèces – retard d'utilisation de 35 jours sur la surface engagée	CV_VIND_ESP3
Protection des espèces – retard d'utilisation de 45 jours sur la surface engagée	CV_VIND_ESP4
Surface herbagère et pastorale (présence de plantes indicatrices de l'équilibre agroécologique)	CV_VIND_PRA1
Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par pâturage	CV_VIND_PRA3
Préservation des milieux humides	CV_VIND_MHU1
Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par pâturage	CV_VIND_MHU2

>> Mesures visant à reconquérir ou à créer des surfaces de prairie

Intitulé	Code
Création de prairies	CV_VIND_CPRA
Maintien de l'ouverture des milieux	CV_VIND_OUV1
Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par pâturage	CV_VIND_OUV2

>> Mesures pour entretenir durablement les haies, alignements d'arbres, bosquets et mares

Intitulé	Code
Entretien des IAE – ligneux et mares	CV_VIND_IAE1
	CV_VIND_IAE2

>> Mesures système : maintenir les surfaces en herbe et tendre vers une autonomie fourragère à l'échelle de toute l'exploitation

Intitulé	Code
Herbagers et pastoraux – préservation de l'équilibre agroécologique des prairies permanentes grâce à la présence de certaines plantes	CV_VIND_PRA2
Autonomie fourragère et élevage d'herbivores – soutenir les exploitations d'élevage – augmenter la surface fourragère – accroître l'autonomie alimentaire	CV_VIND_HBV1
	Niveau 1 : maintien des pratiques
	Niveau 2 : évolution des pratiques
	CV_VIND_HBV2
	Niveau 1 : maintien des pratiques
	Niveau 2 : évolution des pratiques
	VIND_HBV3
	Niveau 1 : maintien des pratiques
	Niveau 2 : évolution des pratiques

Pour plus de détails sur le contenu des cahiers des charges >> <https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/les-mesures-agro-environnementales-et-climatiques-surfacique-2023-2027-a1465.html>

Les résultats

Le territoire comptabilise 55 exploitations actuellement engagées sur l'ensemble du territoire pour une surface totale engagée de 890 hectares (mesures de type « localisées » uniquement).

Missions confiées et attendues de la part du ou des prestataires retenu(s)

Sur le volet agronomique

- Appui à la rédaction du PAEC ;
- Accompagnement des agriculteurs pour la souscription des MAEC : analyse de leur assolement, faisabilité d'engagement (analyse bénéfices/risques), conseils, appui à la déclaration PAC le cas échéant ;
- Participation et présence aux permanences : rendez-vous individualisé avec les agriculteurs intéressés
- Participation à l'animation des sessions d'information et de sensibilisation aux cahiers des charges de certaines mesures ;
- Réalisation des diagnostics agricoles nécessaires à la souscription des MAEC pour les mesures de type système ;
- Appui à la rédaction des diagnostics et plans de gestion pour les mesures localisées, le cas échéant ;
- Participation aux réunions du comité technique restreint (Pays et prestataires) et à celles du comité technique local ;
- Suivi des engagements en cours ;
- Participation et restitution lors du copil annuel Natura 2000 du site Vallée de l'Indre.

Sur le volet environnemental et écologique

- Appui à la rédaction du PAEC ;
- Réalisation des expertises de terrain nécessaires à l'élaboration des diagnostics et plans de gestion d'exploitation pour la souscription des mesures de type localisé ;
- Appui à la rédaction des diagnostics et plans de gestion pour les mesures localisées ;
- Conseils auprès des agriculteurs et accompagnement dans la mise en place des engagements des mesures localisées (mesures à enjeu biodiversité) ;
- Participation à l'animation des sessions d'information et de sensibilisation aux cahiers des charges de certaines mesures ;
- Participation aux réunions du comité technique restreint (Pays et prestataires) et à celles du comité technique local ;
- Suivis de terrain des engagements en cours ;
- Participation et restitution lors du copil annuel Natura 2000 du site Vallée de l'Indre.

Les structures intéressées qui ne disposent pas de l'ensemble des compétences pour réaliser les missions proposées peuvent formuler une proposition partielle ne portant que sur certaines missions. Le Pays Castelroussin Val de l'Indre pourra recruter plusieurs prestataires selon les propositions reçues.

Le ou les structures intéressées doivent justifier **d'au moins une expérience** d'animation de PAEC et d'accompagnement à la souscription de MAEC auprès d'agriculteurs.

Connaissances et compétences recherchées

Sur le volet agronomique

- Connaissance des systèmes de production et d'élevage ;
- Compétences techniques approfondies en agronomie ;
- Connaissances et compétences pour la gestion de la fertilisation et de l'azote ;
- Maîtrise de la PAC et de l'outil de déclaration ;
- Maîtrise des outils de suivi et de gestion des indices de fréquence de traitement (IFT) ;
- Connaissance et maîtrise du dispositif MAEC ;
- Connaissance et maîtrise des cahiers des charges des MAEC Biodiversité et climat bien-être animal.

Sur le volet environnemental et écologique

- Expertise botanique ;
- Connaissances naturalistes approfondies (faune et flore) ;
- Compétences en écologie des habitats et des espèces ;
- Compétences en gestion des milieux naturels ;
- Compétences en agronomie pour faciliter l'adéquation entre enjeux environnementaux générés par une parcelle et pratiques agricoles mises en place ;
- Connaissance et maîtrise du dispositif MAEC ainsi que des cahiers des charges pour les mesures biodiversité et climat bien-être animal.

Conditions de réalisation de la mission

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre, pour répondre aux enjeux agro-environnementaux de son PAEC, sollicite des aides de la Région Centre-Val de Loire et du FEADER dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000. L'animation du PAEC et l'accompagnement des agriculteurs à la souscription de mesures agricoles sont financés à hauteur de 100 % dans la limite des capacités financières de la Région Centre Val de Loire désormais en charge du pilotage des sites Natura 2000.

Le Pays dispose d'une enveloppe maximum de **35 000 euros TTC** pour la réalisation de ce projet confié à un ou plusieurs prestataires.

Il est attendu un travail en étroite coordination avec le Pays Castelroussin Val de l'Indre et l'animatrice du PAEC rattachée à cette structure.

Documents et données disponibles et mis à disposition

- Document du PAEC écrit ;
- Document d'objectifs du site Natura 2000 Vallée de l'Indre ;
- Données SIG habitats et faune du site Natura 2000 + parcelles engagées en MAEC.